

Mieux appréhender les prestations paysagères

Les paysages composent le cadre physique nécessaire à toute vie et constituent pour les humains un espace d'habitation, de travail, de détente et d'activités culturelles et économiques. Afin de promouvoir la qualité des paysages, il est indispensable de caractériser et de mettre en évidence leur utilité. Actuellement, les projets ayant une incidence sur le paysage ne le font que trop rarement. L'approche participative des « prestations paysagères » permet de désigner les fonctions d'un paysage qui apportent un bénéfice direct – économique, social et/ou écologique – aux individus et à la société. Les prestations paysagères offrent ainsi une base importante au moment d'aménager les paysages. Cette fiche d'information contribue ainsi à la mise en œuvre de la Conception « Paysage suisse », adoptée en 2020, et à d'autres projets socio-politiques.

Promouvoir les qualités du paysage

Les paysages de qualité offrent un cadre de vie attrayant, renforcent l'identité et les particularités culturelles des habitant-e-s, garantissent l'attractivité du territoire pour l'économie et renforcent la biodiversité. La Conception « Paysage suisse » (OFEV 2020) définit des objectifs et propose des mesures sur la manière d'aménager et de promouvoir les qualités paysagères en toute connaissance de cause. Par ailleurs, un grand nombre de stratégies globales, de politiques sectorielles,¹ de lois et d'ordonnances englobent des mesures

visant à atteindre ces objectifs, comme par exemple, au niveau international, la *Convention européenne du paysage* (2000) ou les objectifs mondiaux de développement durable (Sustainable Development Goals, SDG). Ainsi, de nombreux acteurs sont concernés par les qualités du paysage dans différents domaines politiques et à différents niveaux. Plusieurs disciplines scientifiques étudient les paysages et leur importance pour l'écologie, l'économie et la société. Il incombe au grand public et aux autorités de mettre en œuvre les mesures et objectifs au niveau régional et local et de contribuer ainsi au développement durable du paysage. Pour cela, il faut autant un engagement local et régional que des spécialistes qualifiés. C'est pourquoi il est important de promouvoir la formation initiale et continue dans les disciplines liées au paysage.

¹ Par ex. « Stratégie Biodiversité Suisse », « Projet de territoire Suisse », « Stratégie Culture du bâti », « Stratégie pour le développement durable 2030 », « Stratégie touristique de la Confédération », « Stratégie Santé 2030 », « Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne », « Stratégie Sol Suisse » et la politique agricole, p. ex. avec les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture ».

Les prestations paysagères et leur influence sur l'être humain

« Les prestations paysagères » décrivent les fonctions du paysage qui apportent un bénéfice direct aux individus et à la société en matière économique, sociale et écologique (OFEV, 2020). Cette définition a été élaborée conjointement par des expert·e·s issu·e·s du monde scientifique, de la politique, des autorités et de la société civile, dans le cadre d'un échange autour du projet transdisciplinaire « Le paysage entre appréciation et valorisation » (Keller & Backhaus 2017).

Dans la suite des travaux dont fait partie cette fiche d'information, l'accent est mis sur les prestations suivantes :

- **Identification et sentiment d'appartenance:** La configuration des espaces naturels, leur évolution ainsi que les usages qu'en font les sociétés humaines sont les éléments qui structurent un paysage. Les sentiments d'attachement et d'appartenance au paysage naissent du vécu, des rencontres, des mises en scène et des histoires qui s'y rattachent.
- **Plaisir esthétique:** Il s'agit de susciter du plaisir, par tous les sens, ce qui suppose un paysage agréable et le bien-être et le ressenti qu'il suscite en nous.
- **Détente et santé:** Les séjours et les activités physiques dans des contextes paysagers de qualité sont bénéfiques pour la santé. Les paysages attrayants renforcent le bien-être physique et mental.
- **Attrait du cadre de vie et de travail:** Une belle vue et la proximité de zones de détente sont des critères recherchés dans le choix d'un lieu de résidence. Le capital touristique de la Suisse réside en bonne partie dans ses paysages.



Identification et sentiment d'appartenance

Les paysages créent un sentiment d'appartenance! « Le paysage » est un espace marqué par un environnement naturel, une histoire et une culture du bâti. Il se trouve relié à notre propre identité, notre parcours de vie individuel et notre appartenance à une communauté culturelle. Souvent, on le désigne comme « terre natale ». Outre la configuration de l'espace, les aspects émotionnels tels que la familiarité, la sécurité ou les aspects sociaux – famille, amis, structures communautaires telles que les associations et traditions – sont importants pour développer le sentiment d'appartenance.

Les projets et les instruments de planification de l'aménagement du territoire ne prennent souvent pas suffisamment en compte ces prestations, ou du moins ne les mentionnent pas explicitement. Elles sont cependant importantes afin d'identifier les potentiels paysagers, renforçant ainsi les qualités du paysage, et de préserver des écosystèmes fonctionnels avec une biodiversité intacte ainsi que la capacité de régénération des ressources naturelles.

Le concept des prestations paysagères permet aux différents acteurs d'utiliser un langage commun pour formuler leurs attentes et besoins en matière de paysage, mais également pour décrire l'impact de celui-ci sur l'être humain. L'approche par les prestations paysagères s'avère très utile pour mettre en relation les prescriptions légales et les objectifs stratégiques d'aménagement du paysage (processus « top down ») avec le vécu et les valeurs locales (processus « bottom up »).

La valeur identifiée d'un paysage peut varier selon le point de vue de la personne qui l'observe. Alors que pour certains acteurs, c'est la dimension écologique qui prime, pour d'autres, ce sera l'aspect économique ou encore la dimension esthétique. Toutes ces dimensions et ces caractéristiques font partie intégrante de la perception du paysage (Backhaus 2010). Dans le cadre d'un projet paysager, ces différentes visions doivent être harmonisées par le dialogue.

Prestations paysagères

Le site prestationspaysageres.ch réunit des recommandations d'action, des exemples pratiques et des publications sur le thème des prestations paysagères. Les universités de Zurich et de Lausanne en assurent la mise à jour grâce au rajout de nouveaux exemples pratiques et de nouvelles publications.

Deux types de prestations paysagères y sont traités en priorité, à savoir :

- les prestations immatérielles : identification et sentiment d'appartenance, plaisir esthétique, détente et santé ;
- les prestations matérielles comme la création de valeur ajoutée liée à l'attrait du cadre de vie et de travail.

Dans le contexte de la biodiversité, l'approche par les « prestations » est utilisée depuis longtemps sous le terme de « services écosystémiques » (voir la fiche d'information de Swiss Academies « Atteindre les ODD avec la biodiversité », Obrecht et al. 2021). Au niveau international, la notion d'« Ecosystem Services » a été remplacée par celle de « Nature's Contributions to People (NCP) » (IPBES 2019, Díaz et al. 2018). L'interprétation du terme « prestations paysagères » est compatible avec la classification des NCP (Keller & Backhaus 2021). Utiliser le mot « paysage » plutôt qu'« écosystème » présente l'avantage de s'adresser à un public plus large, notamment aux urbanistes et architectes (Fagerholm et al. 2012; Termorshuizen & Opdam 2009). Pour la promotion de la biodiversité, il est recommandé de continuer d'utiliser la classification des NCP.

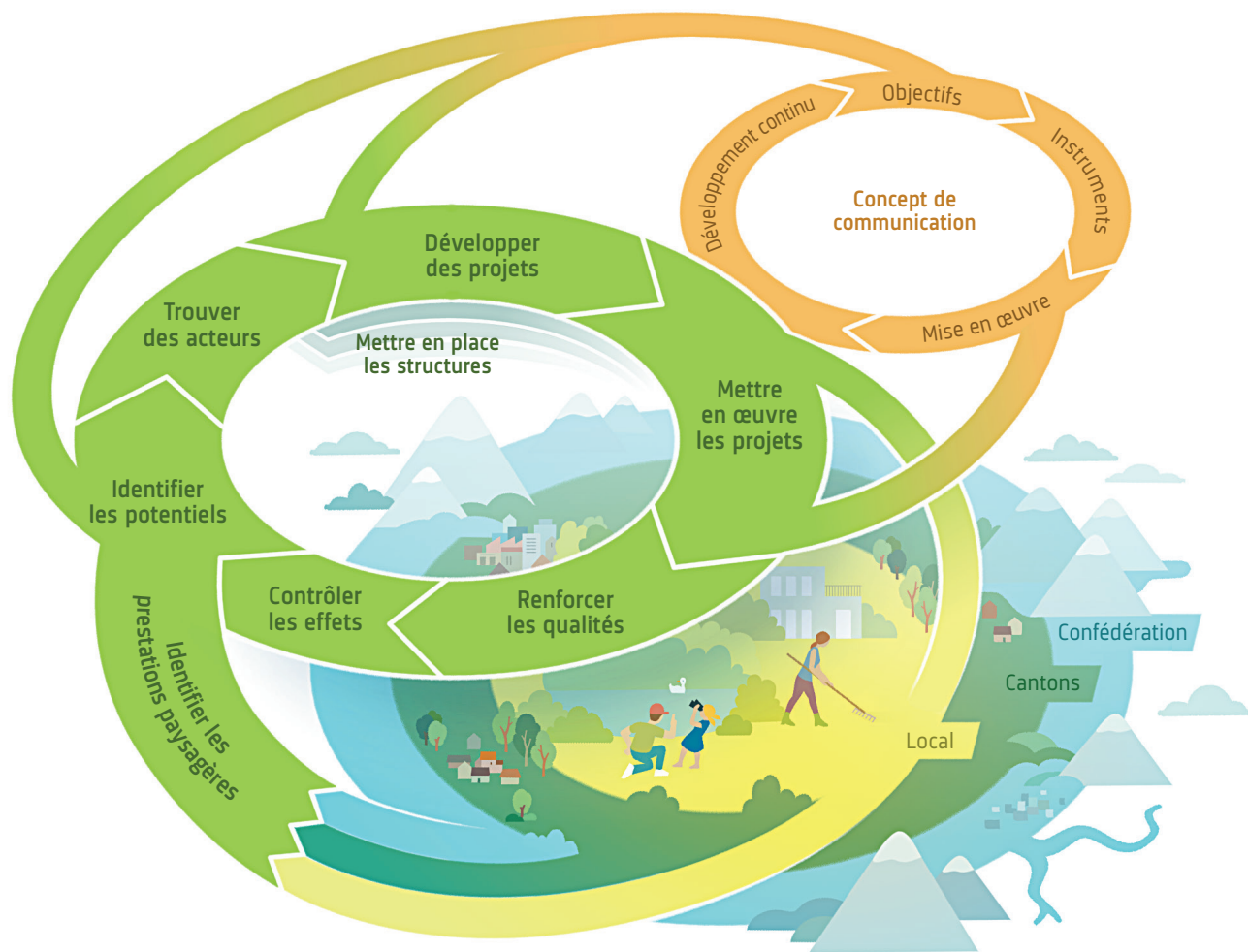


Figure 1: Modèle cyclique « Les prestations paysagères renforcent la qualité du paysage ».

Identifier et développer les prestations paysagères : conseils pratiques

Comment l'approche des prestations paysagères contribue-t-elle concrètement au renforcement des qualités du paysage? Sur la base des résultats obtenus au terme des différentes études régionales menées en Suisse, les auteur-e-s ont développé un modèle cyclique appelé « Les prestations paysagères renforcent la qualité du paysage » (fig.1).

De telles démarches participatives sont également appliquées à d'autres thématiques, mais ici, ce sont les prestations paysagères qui sont visées. Au début de chaque projet, une enquête a permis de déterminer quelles étaient les prestations paysagères essentielles aux yeux de la population locale et des acteurs concernés. Les qualités du paysage et du patrimoine bâti à l'origine de ces prestations ont été identifiées, ainsi que les qualités supplémentaires que le paysage local pourrait présenter à l'avenir (« identifier les potentiels »). Sur cette base, des projets concrets visant à renforcer les qualités paysagères ont été mis en œuvre.

Le modèle « Les prestations paysagères renforcent la qualité du paysage » est appliqué à un paysage spécifique en plusieurs étapes. L'implication de la population locale dès le début et sur toute la durée du processus est capitale :

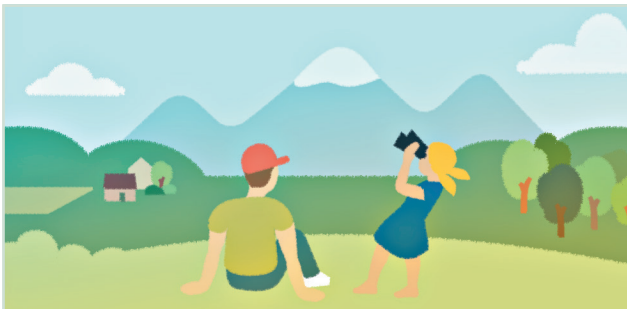
- **Identifier les prestations paysagères :** La population locale apprend à « lire » le paysage familier avec ses qualités naturelles et architecturales et à identifier les prestations

paysagères. Dans le cadre d'échanges ou d'ateliers, elle peut proposer des améliorations et les prestations souhaitées pour ce paysage. Les conceptions paysagères et les inventaires du paysage existant au niveau régional ou cantonal constituent un support précieux permettant d'identifier les (futurs) prestations paysagères souhaitées.

- **Identifier les potentiels :** Les prestations qu'un paysage pourrait potentiellement fournir sont identifiées par une démarche participative et/ou dérivées d'objectifs ou de stratégies plus globales.
- **Trouver des actrices et acteurs :** Les acteurs et/ou groupes cibles amenés à réfléchir aux potentiels des paysages sont identifiés et invités à participer à la mise en place d'un projet visant à renforcer les qualités de celui-ci. Cela revient à identifier des personnes clés et à les motiver afin qu'elles s'impliquent activement. Elles permettront ensuite d'atteindre d'autres personnes importantes au niveau local.
- **Mettre en place et renforcer les structures :** Dans la mesure du possible, les structures initialement informelles devraient être transformées ultérieurement en structures plus formelles ou être intégrées dans des dispositifs existants afin de développer les activités en faveur du paysage. Ces structures sont indispensables pour pérenniser les projets, vérifier s'ils sont encore d'actualité et les adapter, le cas échéant.
- **Développer les projets :** Les idées de projets visant à renforcer les qualités paysagères sont esquissées en commun, les responsabilités et les étapes sont définies, les groupes d'acteurs et/ou les groupes-cibles sont identifiés et invités à participer.

- **Mettre en œuvre les projets:** Pour mettre en œuvre les projets, il convient d’impliquer les acteurs et/ou groupes-cibles importants pour le paysage et d’utiliser les instruments de la politique d’aménagement (Steiger 2016).
- **Renforcer les qualités du paysage:** Les potentiels identifiés au début du processus ont pu être désignés et les qualités paysagères, renforcées par des projets concrets.
- **Contrôler les effets:** L’élaboration d’objectifs clairement définis permet d’évaluer s’ils ont été atteints ou s’il faut mettre en place des mesures supplémentaires.

La communication et sa planification stratégique (cercle orange dans la fig. 1) jouent un rôle prépondérant en tant que soutien du processus global et par conséquent, pour la sauvegarde et la valorisation des prestations paysagères. Elle se décline essentiellement en objectifs, en instruments, en application et en développement continu. La communication ne se limite pas à la sensibilisation aux prestations paysagères; elle doit également transmettre des dimensions esthétiques et émotionnelles.



Plaisir esthétique

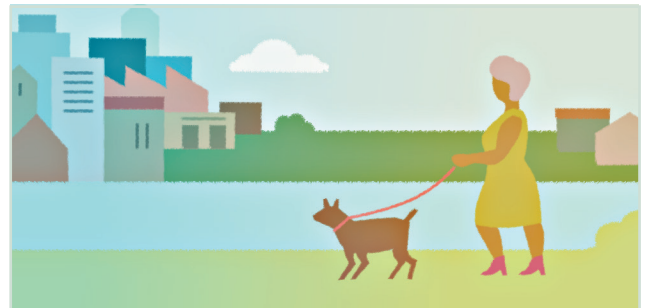
Les paysages nous plaisent! Selon l’Observation du paysage suisse (OPS), la population trouve en général les paysages suisses « plutôt beaux » (Rey et al. 2017). A peu de chose près, les paysages préférés sont les mêmes paysages qu’hier, malgré quelques différences individuelles et culturelles. Afin de mieux cerner le plaisir esthétique au niveau local, des enquêtes spécifiques s’avèrent nécessaires.

Points forts et limites de l’approche

L’approche par les prestations paysagères révèle son utilité à travers sa capacité à montrer clairement les prestations que les paysages fournissent à la société. De ce fait, elle se distingue des processus participatifs de planification antérieurs (p. ex. les conceptions d’évolution du paysage [CEP]) qui visaient à évaluer et coordonner les différents intérêts et besoins en jeu. En se concentrant sur les prestations, chacun·e se sent directement concerné et peut réfléchir à son « paysage idéal ». Cette réflexion est indispensable car une discussion de fond sur les qualités des paysages n’est possible que si les potentiels de ces derniers sont clairement identifiés (Liechti & Ebnetter 2017). Le processus illustré par le modèle cyclique (fig. 1) requiert une excellente animation que les organes de milice des communes ne peuvent pas forcément apporter. C’est pourquoi il faut parfois faire appel

à des expert·e·s ou des modératrices et modérateurs formés aux paysages.

En revanche, cette approche présente des limites dans sa volonté de déterminer l’utilité et la valeur économiques du paysage. Il n’existe pas de mécanisme automatique permettant de convertir en valeur monétaire le fait d’apprécier un paysage avec tous ses sens ou de ressentir un attachement. Il existe bien des études qui ont développé des méthodes permettant d’évaluer la valeur ajoutée économique de certains attributs du paysage, mais elles sont controversées pour des raisons conceptuelles et méthodologiques: 1) une critique de fond, d’ordre éthique, porte sur le fait même de monétariser la nature et les paysages; 2) des doutes sur les méthodes utilisées et la fiabilité des chiffres ainsi générés; 3) les paysages constituent un bien commun. Les valeurs monétaires sont toutefois soit des valeurs privées (p. ex. des prix fonciers plus élevés à cause d’un emplacement attractif du bien), soit des valeurs fictives (p. ex. disposition à payer pour se promener en forêt), qu’il est difficile d’intégrer dans une pesée des intérêts. Il s’agit ainsi de montrer comment les prestations paysagères peuvent être évaluées et prises en compte dans la pesée des intérêts, sans pour autant leur attribuer nécessairement une valeur monétaire.



Détente et santé

Les paysages favorisent la détente et la santé! Un paysage varié et de qualité attire les gens en plein air et les incite à faire de l’exercice. Outre les effets positifs mesurables d’un paysage sur la santé physique, psychique et sociale, on constate également des effets positifs d’un beau paysage sur notre organisme (Abraham et al. 2007, Hofmann et al. 2018, SCNAT 2019).

Principales conclusions et recommandations stratégiques

L’approche par les prestations paysagères est un outil adapté pour décrire la plus-value et la qualité des paysages. Les prestations paysagères permettent de mettre en évidence les qualités que les paysages présentent pour différents groupes d’acteurs et la valeur ajoutée qui en résulte pour les habitant·e·s. Cela peut contribuer à une meilleure acceptation des mesures de protection et une gestion respectueuse des qualités paysagères. Toutefois, une trop forte valorisation des plus-values d’un paysage spécifique peut entraîner une augmentation du nombre de visiteurs, accroissant ainsi la pression due aux différents usages. C’est pourquoi la communication des objectifs et des messages clés doit être



Attrait du cadre de vie et de travail

Les paysages génèrent de la valeur ajoutée! Les paysages attrayants constituent des zones de choix pour y vivre ou y passer ses vacances. Ils contribuent à une bonne qualité de vie et constituent un facteur d'implantation important pour les entreprises, car ils incitent les employés à choisir leur lieu de travail et de résidence. Pour le tourisme, les paysages suisses représentent un capital important: les lacs et montagnes, les qualités esthétiques ainsi que la diversité et la proximité la nature sont en effet des éléments déterminants pour le succès de la marque Suisse (Schmid Pelli & Partner 2021).

planifiée de manière réfléchiée et stratégique. L'accent doit être mis sur la sensibilisation et l'information plutôt que sur la promotion destinée à attirer davantage de visiteurs.

Recommandation: Outre la population locale et les acteurs locaux ayant une incidence sur le paysage (p. ex. agriculteurs-trices, propriétaires fonciers), les autorités cantonales sont également concernées: les prestations paysagères souhaitées doivent être identifiées et renforcées au moment de la planification des objectifs régionaux en matière de qualité paysagère en collaboration avec les communes.

Les acteurs locaux peuvent participer aux discussions sur les qualités paysagères souhaitées. Grâce à l'approche par les prestations paysagères, il est aisé d'entamer des discussions avec les acteurs sur les qualités paysagères perçues, existantes et souhaitées. L'approche facilite les échanges sur des thématiques comme l'esthétique, la détente ou l'attachement et permet de mieux structurer les discussions. Elle apporte également un soutien en cas de conflit d'usage car elle met en évidence des thématiques qui ont souvent peu de poids dans les processus de négociation. Généralement, les acteurs locaux sont plutôt favorables à une réflexion sur « leur » paysage, son importance et ses qualités. Les communes, les cantons et la Confédération pourraient profiter de cet intérêt pour envisager une collaboration plus étroite avec les acteurs locaux dans le développement de projets paysagers.

Recommandation: Les cantons et la Confédération doivent renforcer leur collaboration avec les groupes d'acteurs locaux afin de développer et d'entretenir les connaissances sur les paysages à l'échelle régionale. Quant aux paysages protégés, les objectifs de protection fixent les modalités de gestion; il s'agit dans ce cas de déterminer quelle est la marge de manœuvre des acteurs locaux.

Encourager de nouvelles structures de collaboration. Pour réaliser et pérenniser les projets liés au paysage, la collaboration entre la population et les expert-e-s externes doit passer par des structures nouvelles et flexibles. Les fonctions des personnes clés impliquées changent constamment au cours du processus. Une personne qui au début fournit de précieuses idées peut par la suite assumer un rôle de simple observatrice. D'autres finissent par troquer le rôle de critique contre celui de partisan du projet. Certaines participent aux projets en tant que représentantes d'une institution (p. ex. autorités communales, direction d'école, organisation environnementale), d'autres en tant que particuliers intéressés ou d'autres encore en tant que mandataires (p. ex. bureau d'études environnementales). Dans ce contexte, il est essentiel d'animer les processus et d'y apporter par moment du soutien, notamment sur les volets « contenus » ou « administration ». Ce dialogue mène à l'émergence d'une « culture du paysage » locale permettant des réflexions concrètes sur le paysage.

Recommandation: Il s'agira de déterminer, en fonction des besoins et objectifs des actrices et acteurs impliqués, quel type de structure collaborative se prête le mieux à un projet particulier. Une collaboration « agile » est à privilégier afin de pouvoir s'adapter à de nouvelles circonstances. Pour certains projets, il peut s'avérer utile de mettre fin à la collaboration à la fin du projet; pour d'autres, une structure à plus long terme sous responsabilité commune est à privilégier.

Conseils en matière de paysage

La Conception «Paysage suisse» vise à renforcer la prise de conscience et la capacité d'agir en matière de paysage. A leur niveau et dans leurs domaines de compétence, les communes doivent reconnaître la qualité du paysage, en tenir compte dans leurs projets d'aménagement et contribuer activement à son développement. Entre 2021 et 2023, dans le cadre d'un projet pilote de l'OFEV, les communes pourront bénéficier gratuitement de conseils en matière de paysage. (voir bafu.admin.ch/conseilpaysage). Avec le soutien de l'OFEV, l'Association pour l'aménagement du territoire (EspaceSuisse) fait appel à des spécialistes du paysage pour ses conseils en matière de paysage - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu bâti (espacesuisse.ch/fr/conseil/conseil-amenagement). Ces deux projets pilotes sont réalisés en étroite collaboration avec l'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS), la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDNP), la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) ainsi qu'avec des associations professionnelles comme la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes (FSAP).

Conclusion en vue de promouvoir les qualités paysagères

Nous considérons que l'encouragement des qualités paysagères portera ses fruits sur le long terme. Les paysages de qualité améliorent le bien-être et revêtent donc une importance capitale pour la santé mentale et physique. La prise en compte des « prestations » de ces paysages aide à identifier les qualités paysagères. Cette approche permet donc potentiellement de mettre en évidence les différents « avantages » et « valeurs » des paysages et de contribuer à résoudre des conflits d'usage. Afin de pouvoir observer les prestations paysagères sur une longue période, le programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS) les intégrera à l'avenir dans ses rapports (Wartmann et al. 2021).

Par ailleurs, le dialogue avec le grand public est indispensable pour établir une base commune sur les qualités souhaitées d'un paysage. Les bases techniques permettant de décrire et de catégoriser les paysages sont largement disponibles. Il faut cependant des personnes et institutions qui initient des échanges autour des qualités paysagères avec les partenaires concernés et intéressés.

L'essentiel en bref

- « La beauté et la diversité des paysages suisses, avec leurs particularités naturelles et culturelles régionales, offrent aux générations actuelles et futures une qualité de vie

et d'habitat élevée. » Cette vision issue de la Conception « Paysage suisse » constitue le cadre de référence permettant la promotion des paysages.

- Cette fiche d'information précise comment la réflexion sur la qualité des paysages et les prestations qu'ils offrent, menée par les actrices et acteurs locaux, peut contribuer au dialogue sur les développements paysagers souhaités.
- Les prestations décrites concernent essentiellement le bien-être social et économique, plus précisément les prestations « identification et sentiment d'appartenance », « plaisir esthétique », « détente et santé » et « attrait du cadre de vie et de travail ».
- Les auteur-e-s ont mené des projets dans plusieurs régions de Suisse, en collaboration avec la population locale afin de mieux faire prendre conscience et apprécier les particularités de leur paysage (Keller et al. 2019a; 2019b; 2021). La fiche d'information combine les résultats de ces projets avec ceux issus d'autres recherches sur le paysage. Il en résulte les principales conclusions suivantes :
 - L'approche par les prestations paysagères est un outil adapté pour décrire la qualité des paysages et leur valeur ajoutée.
 - Les acteurs locaux s'intéressent à « leur » paysage et les prestations qu'il offre. De ce fait, il est facile de les impliquer dans des projets visant à renforcer ces prestations.
 - Le développement de paysages de qualité au niveau local nécessite la mise en place de nouvelles structures, formelles ou informelles, pour promouvoir le dialogue participatif entre les parties prenantes au niveau local et les expert-e-s externes.

ODD : Les objectifs internationaux du développement durable de l'ONU

Au travers de la présente publication, les Académies Suisses contribuent aux objectifs numéro 3, 11 et 12 : « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges », « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ainsi qu'« Établir des modes de consommation et de production durables ».

> sustainabledevelopment.un.org • > eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html

Pour consulter une version de la fiche d'information contenant les références bibliographiques, voir landscape-alps-parks.ch/factsheet/prestations_paysageres

MENTIONS LÉGALES

EDITRICE ET CONTACT

Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) • Forum Paysage, Alpes, Parcs • Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse • +41 31 306 93 44 • folap@scnat.ch • landscape-alps-parks.scnat.ch • [@FoLAP_CH](https://twitter.com/FoLAP_CH)

PROPOSITION DE CITATION

Keller R, Clivaz M, Backhaus N, Reynard E, Lehmann P, Schüpbach U (2022) Mieux appréhender les prestations paysagères. Swiss Academies Factsheets 17 (1)

AUTEURS ET AUTEURS

Roger Keller, Université de Zurich • Mélanie Clivaz, Université de Lausanne • Norman Backhaus, Université de Zurich • Emmanuel Reynard, Université de Lausanne • Peter Lehmann, 2030etc AG • Ursula Schüpbach, Forum Paysage, Alpes, Parcs de la SCNAT

Les auteur-e-s sont énumérés dans l'ordre d'importance de leurs contributions.

RÉVISION

Damian Jerjen et Christa Perregaux (Espace Suisse) • Felix Kienast (WSL) • Urs Steiger (steiger texte konzepte beratung)

COORDINATION

Ursula Schüpbach (Forum Paysage, Alpes, Parcs de la SCNAT)

RÉDACTION

Marcel Falk (SCNAT) • Ursula Schüpbach (SCNAT)

TRADUCTION ET RELECTURE

Imme Bergmaier-André • Mélanie Clivaz et Emmanuel Reynard (Université de Lausanne)

REMERCIEMENTS

Les auteur-e-s remercient Christoph Grosjean, Thomas Kuske et Matthias StremLOW (Office fédéral de l'environnement), Jodok Guntern et Daniela Pauli (Forum Biodiversité), Silvio Decurtins et Marcel Falk (SCNAT) et Maart Ströbele (Forum Paysage, Alpes, Parcs) ainsi que les responsables de la relecture pour leurs retours très appréciés sur les différentes versions. Ils remercient également toutes les autres personnes mentionnées dans les mentions légales pour leur contribution à la réalisation de ce produit.

REMARQUE

La présente fiche d'information a été réalisée avec le soutien financier de l'OFEV, de l'ASSH et de la république et canton du Tessin. Seule la SCNAT porte la responsabilité de son contenu.

ILLUSTRATIONS ET INFOGRAPHIE

Ralph Sonderegger

MISE EN PAGE

Monique Borer et Olivia Zwygart (SCNAT)

Version imprimée disponible auprès de folap@scnat.ch.

ISSN (print): 2297-1602 • ISSN (en ligne): 2297-1610

DOI: 10.5281/zenodo.6036218



Fiche d'information certifiée Cradle to Cradle™, imprimée sans impact sur le climat par Vögel AG à Langnau.



Références bibliographiques

Les liens ont été vérifiés pour la dernière fois le 18 février 2022.

Abraham A, Sommerhalder K, Bolliger-Salzmann H, Abel T (2007) **Landschaft und Gesundheit. Das Potential einer Verbindung zweier Konzepte.** Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Bern, Bern. <https://doi.org/10.7892/boris.73684>

Backhaus N (2010) **Landschaften wahrnehmen und nachhaltig entwickeln. Ein transdisziplinäres Modell für Forschung und Praxis.** Geographica Helvetica, 2010(1):48–58. <https://doi.org/10.5194/gh-65-48-2010>

Convention européenne du paysage (2000) Disponible en ligne sous <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/329/fr>

Díaz S, Pascual U, Stenseke M et al. (2018) **Assessing nature's contributions to people.** Science, 359:270–272. <https://doi.org/10.1126/science.aap8826>

Fagerholm N, Käyhkö N, Ndumbo F, Khamis M (2012) **Community stakeholders' knowledge in landscape assessments – Mapping indicators for landscape services.** Ecological Indicators, 18:421–433. <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2011.12.004>

Hofmann M, Young C, Binz TM, Baumgartner MR, Bauer N (2018) **Contact to nature benefits health: Mixed effectiveness of different mechanisms.** International Journal of Environmental Research and Public Health 15(1):31. <https://doi.org/10.3390/ijerph15010031>

IPBES (2019) **Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.** IPBES Secretariat, Bonn. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>

Keller R, Backhaus N (2021) **Wie fördern Landschaften das Wohlbefinden der Menschen? Erkenntnisse transdisziplinärer Forschungsprojekte aus der Schweiz.** In: Walsh C, Kangler G, Schaffert M. Landschaftsbilder und Landschaftsverständnisse in Politik und Praxis. Springer, Wiesbaden, 141–157. https://doi.org/10.1007/978-3-658-30959-6_8

Keller R, Huser K, Breitenmoser P, Backhaus N, Pache A (2021) **Penser le paysage. Informations pour le personnel enseignant.** Université de Zurich et Hautes écoles pédagogiques de Zurich et du canton de Vaud. <https://doi.org/10.5167/uzh-201011>

Keller R, Clivaz M, Reynard E, Backhaus, N (2019) **Increasing landscape appreciation through the landscape services approach.** A case study from Switzerland. Sustainability, 11(20):5826. <https://doi.org/10.3390/su11205826>

Keller R, Clivaz M, Backhaus N, Reynard E (2019) **Prestations paysagères dans les paysages d'importance nationale. Rapport de recherche et recommandations à l'intention de la Confédération, des cantons, communes, ONG et acteurs économiques.** Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Université Zurich et Université de Lausanne, Zurich, Lausanne. <https://doi.org/10.5167/uzh-171386>

Keller R, Backhaus N (2017) **Landschaft zwischen Wertschöpfung und Wertschätzung – wie sich zentrale Landschaftsleistungen stärker in Politik und Praxis verankern lassen.** Universität Zürich, Zürich. <https://doi.org/10.5167/uzh-139468>

Liechti K, Ebnetter L (2017) **Landschaftsqualität in der Welterbe-Region – Beispiele aus dem Wallis.** UNESCO-Welterbe Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch, Naters. <https://doi.org/10.7892/boris.99076>

Obrecht A, Pham-Truffert M, Spehn E et al (2021) **Atteindre les ODD avec la biodiversité.** Swiss Academies Factsheet 16 (1). <https://doi.org/10.5281/zenodo.4457361>

OFEV (Ed.) 2020 **Conception « Paysage suisse ». Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération.** Office fédéral de l'environnement, Berne. <https://www.bafu.admin.ch/ui-2011-f>

Rey L, Hunziker M, Stremlow M, Arn D, Rudaz G, Kienast F (2017) **Mutation du paysage. Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS)** Office fédéral de l'environnement et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Berne et Birmensdorf. <https://www.bafu.admin.ch/uz-1641-f>

Schmid Pelli & Partner (2021) **Chance Landschaft. Eine touristische Potenzialbetrachtung.** Schmid Pelli & Partner, Zürich. https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/landschaft/externe-studien-berichte/chance-landschaft.pdf.download.pdf/Chance-Landschaft-im-Tourismus_2021.pdf

SCNAT (2019) **La biodiversité, gage de santé?** Swiss Academies Factsheet 14 (3). <https://scnat.ch/fr/id/6wKVf>

Steiger U (2016) **Conserver et améliorer la qualité du paysage: Vue d'ensemble des instruments de politique paysagère.** OFEV connaissance de l'environnement 1611. Office fédéral de l'environnement, Berne. <https://www.bafu.admin.ch/uw-1611-f>

Termorshuizen JW, Opdam P (2009) **Landscape services as a bridge between landscape ecology and sustainable development.** Landscape Ecology, 24, 1037–1052. <https://doi.org/10.1007/s10980-008-9314-8>

Wartmann F, Hunziker M, Kienast F (2021) **Programm Landschaftsbeobachtung Schweiz. Methodische und inhaltliche Weiterentwicklung 2018–2020.** WSL Berichte 103. Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL, Birmensdorf. <https://www.wsl.ch/de/publikationen/default-2d3d36914f.html>